

ASADHO

B.P.16737

KINSHASA 1

R.D. Congo

Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme
African Association for the Defense of Human Rights



COMMUNIQUE DE PRESSE N°11/ASADHO/2011

« L'exploitation illicite de la carrière uranifère de Kabundi : danger de mort pour les populations du Katanga »

L'Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme, ASADHO en sigle, est très préoccupée par les informations lui fournies par sa représentation au Katanga, **ASADHO/Katanga**, au sujet du danger de mort auquel les populations des villes de Kolwezi, Likasi et Lubumbashi sont exposées à cause de l'exploitation illicite de la carrière de Kabundi, située à 70 Km de la ville de Kolwezi, province du Katanga.

Pour rappel, en date du 24 avril 2011, le Gouvernement Provincial du Katanga avait, à la satisfaction de toute la population, ordonné la fermeture immédiate de cette carrière à cause du taux élevé d'uranium que contiennent ses minerais.

Mais, il ressort des enquêtes menées par la représentation de l'ASADHO au Katanga auprès des transporteurs, négociants et de certains policiers, tant à Kabundi qu'à Kolwezi, que l'exploitation artisanale continue sur ce site, surtout la nuit. Et les minerais extraits sont transportés à bord des véhicules 4X4 jusqu'à la carrière de Miring (à 65 Km de Kolwezi) où ils sont vendus aux détenteurs des fours de traitement situés à Kolwezi, Likasi et à Lubumbashi.

Vu la radiation excessive des minerais vendus, la poursuite de l'exploitation de cette carrière frise un suicide collectif par l'exposition des populations civiles aux maladies qui commencent à faire leur apparition dans les sites d'extraction, d'entreposage et de traitement qui, pour la plupart, sont situés dans des quartiers résidentiels de Kolwezi, Likasi et Lubumbashi².

^{*}Organisation affiliée à la Commission Internationale des Juristes (Genève), à la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH), dotée du statut d'observateur auprès de la Commission africaine des Droits de l'Homme et des peuples (Banjul) et Membre du Réseau OMCT/SOS Torture.

ASADHO – Bureau National : Lokele n°3, Commune de Gombe,
Kinshasa /Gombe, Local 2, RD. Congo
Tél. (00243) 9999 37493

E-mail : asadhokin@yahoo.fr

Site web : <http://www.asadho-rdc.net>

² L'exploitation artisanale illicite de la carrière de Kabundi appauvrit et expose dangereusement les populations du Katanga à la radiation, à des maladies et à la pollution, alors que le grand profit est tiré par les entreprises étrangères qui achètent lesdits minerais et par certaines autorités congolaises qui entretiennent ce système mafieux au mépris de la décision de l'autorité provinciale.

Vu ce qui précède, l'ASADHO recommande :

➤ **Au Ministre des mines :**

- De mettre en place une commission d'enquête pour identifier et faire sanctionner les individus et les entreprises impliquées dans l'exploitation illicite de la carrière de Kabundi ;
- De fermer tous les fours de traitement des minerais installés dans les quartiers résidentiels des villes de Kolwezi, Likasi et Lubumbashi.

➤ **Aux Autorités provinciales du Katanga**

- De renforcer la sécurité autour de la carrière de Kabundi afin d'empêcher toute exploitation illicite.

➤ **Aux populations des Villes de Kolwezi, Likasi et Lubumbashi**

- De dénoncer toutes les autorités politico administratives, militaires, de la police et de l'ANR qui seraient impliquées dans l'exploitation illégale de la carrière de Kabundi.
- De saisir les Cours et tribunaux afin de faire cesser toute activité minière qui ne veille pas à la protection de l'environnement et à la santé des populations conformément aux articles 53, 54 et 55 de la Constitution de la RDC.

Fait à Kinshasa et Lubumbashi, le 20/05/2011

ASADHO

Pour toute information, contactez :
Maître Jean-Claude KATENDE : Président national
Téléphone : +243811729908
Maître Georges KAPIAMBA : Vice - Président National
Téléphone : +243814043641
Mr Jean-Claude BAKA : Président ai, ASADHO/Katanga
Téléphone : +243814686111
